

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

Mercredi, 2
Juin, 1847.

MERCREDI, le deuxième jour de juin, dans la dixième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du royaume-uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, étant la troisième session du second Parlement Provincial du *Canada*, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour. Les Membres présents dans l'édifice préparé pour recevoir la Législature Provinciale, dans la cité de *Mont-réal*, ont été :

Les Honorables M. M.

Robert S. Jameson,
Peter M'Gill,
William Morris
Alexander Fraser
Barthelemy Joliette
James Crooks,
Adam Fergusson,
John Hamilton,
François P. Bruneau,
Adam Ferrie,
Paul H. Knoulton,
Thomas McKay,
Gabriel Roy,
Joseph Dionne,
J. Emilius Irving,
P. Boucher de Boucherville,
John Neilson.

La Chambre a été informée qu'il avait été accordé une commission, sous le grand sceau, à l'honorable *Peter M'Gill*, nommant le dit honorable *Peter M'Gill* l'Orateur de cette Chambre ;

Et qu'une autre commission avait été accordée à *Charles Joseph Chaussegros de Léry*, écuyer, le nommant greffier de cette Chambre.

La commission de l'Orateur a été alors lue comme suit :—



PROVINCE }
DU } *ELGIN* ET *KINCARDINE*.
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de *DIEU*,
REINE du *Royaume-Uni* de la *Grande-*
Bretagne et d'*Irlande*, *Protectrice* de la
Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé l'honorable *Peter M'Gill*, un des Membres du Conseil Législatif de notre Province du *Canada*,

SALUT :

ATTENDU que par et en vertu d'un certain Acte du Parlement du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, fait et passé dans la session tenue dans les troisième et quatrième années de notre Règne, et intitulé, " Acte " pour réunir les Provinces du *Haut* et du " *Bas-Canada*, et pour le Gouvernement du " *Canada*, " il est entre autres choses statué, que le Gouverneur de la Province du *Canada*, aura pouvoir et autorité, de temps à autre, par un instrument sous le grand sceau de notre dite Province, de nommer un Membre du Conseil Législatif de la dite Province, Orateur du dit Conseil Législatif, et de le déplacer et d'en nommer un autre à sa place : Maintenant sachez que nous reposant sur votre loyauté, fidélité, sagesse et discrétion reconnues, nous vous avons constitué et nommé, et par ces présentes, nous vous constituons et nommons, Orateur du dit Conseil Législatif de notre dite Province, durant notre plaisir Royal et que vous serez Membre du dit Conseil Législatif de notre dite Province au lieu et place de l'honorable *René-Edouard Caron*, avec pouvoir et autorité de faire et remplir tous les devoirs et choses qui de droit et en vertu de la loi, sont du ressort de la dite charge. C'est pourquoi, nous

Membres présents.

L'honorable
P. M'Gill
nommé Orateur.

C. de Léry écr.
nommé Greffier.

Commission de
l'Orateur.